

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

M22- N° 004057

PEC

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 823

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : LAAOUI NA Khaadija

159686

Date de naissance : 01.01.1948

Adresse : 24 Rue Jalsi Ben Hayane App 36  
ESC. 4 2ème Etage Casablanca

Tél. : 06 63 07 54 49 Total des frais engagés : 1000 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 06/05/2023

Nom et prénom du malade : Dr LAAOUI NA Khaadija Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Soins + Prothèses Dentaires

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 08/05/2023

Signature de l'adhérent(e) :

## VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie M22- N° 004057

Remplissez ce volet, découpez-le et conservez-le.  
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### VOLET ADHERENT

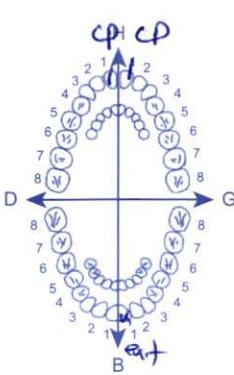
\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient
	G	11 Composite 28 21 Composite 28 32 end 0 Detrastuge 12	D 28 + D 28 D 10
<p><i>Docteur NADIA SAADI Chirurgien Dentiste 32, Rue Socrate 1er Etage Appartement Maârif Extension Casablanca Tél : 05 22 25 32 78</i></p>			
<p>MONTANTS DES SOINS 1500,00</p>			
<p>DEBUT D'EXECUTION 06/05/23</p>			
<p>FIN D'EXECUTION</p>			
<p>Coefficient DES TRAVAUX 2D 280</p>			
<p>MONTANTS DES SOINS 6000,00</p>			
<p>DATE DU DEVIS 06/05/23</p>			
<p>DATE DE L'EXECUTION</p>			
<p>VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS Dr. Nadia Saadi Dentiste 32, Rue Socrate 1er Etage Appartement n° 1 Maârif Extension Casablanca Tél : 05 22 25 32 78</p>			
<p>VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION</p>			

VisionPACS 2009

Exam  
Serie 1001  
Image 1001+C

DT

PANORAMIQUE  
RADIOLOGIE Socrate

RADIOLOGIE Socrate  
LAAQUINA KHADJA

06/05/2023  
11h25m06

LAAQUINA KHADJA

WW 669  
WC 517

Exam:06.05.2023